

Introduction

LE SORT DE L'ETHNOLOGIE EUROPÉENNE dépend directement de la situation que son enseignement occupe dans les universités. En effet, si la formation des jeunes ethnologues ne se déroule pas selon un programme académique complet et soigneusement préparé, il est vain d'attendre une qualité suffisante de leurs investigations scientifiques ultérieures. Or, aucune nation ne peut plus laisser la découverte et l'étude de son patrimoine le plus caractéristique, ses cultures ethniques, aux activités hasardeuses et improvisées des amateurs. L'ethnologie revendique, dans les facultés des sciences humaines, une part égale à celle de l'histoire, l'archéologie, la géographie, la sociologie, la linguistique et la philosophie, non par prétention, mais afin de remplir une tâche scientifique peut-être plus urgente que pour toute autre discipline culturelle.

C'est dans cet esprit que la 3^e Conférence Internationale d'Ethnologie Européenne, tenue à Utstein (Norvège) du 21 au 23 août 1967 sous la présidence du Professeur Sigurd Erixon, a centré ses travaux sur l'enseignement universitaire. La décision fut prise alors de consacrer à ce thème un numéro spécial d'« *Ethnologia Europaea* » que nous avons l'honneur de présenter à nos lecteurs. Des personnalités scientifiques de tous les pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique Centrale ont accepté d'y contribuer par une étude dont le cadre était défini par les questions suivantes :

I. *Données d'ordre général*

1. Nom du sujet enseigné (dans la langue du pays et dans sa traduction) ;
2. Domaine embrassé (cultures spirituelle, matérielle ou sociale; folklore littéraire ou musical; ethnologie européenne, nordique, méditerranéenne, etc.);
3. Le sujet est-il indépendant ou fait-il partie d'une unité académique plus complexe (ethnologie générale; études germaniques, romanes, slaves ou finno-ougrienne; sociologie, linguistique, géographie, etc.) ?

II. *Sujet établi dans les universités* (leur nom, nombre des étudiants)

1. Comme une section indépendante (nombre de chaires);
2. Comme une chaire faisant partie d'une autre section ou comme une chaire indépendante;
3. Possédant un institut universitaire particulier ou un institut de recherche analogue dans l'université (faculté);
4. Comme un sujet subsidiaire ou facultatif non indépendant dans un plan d'enseignement complexe;
5. Comme un sujet spécial (culture matérielle, littérature populaire ou autre) non indépendant;
6. Combinaisons habituelles des sujets (avec la philologie, l'histoire, la géographie, etc.), l'ethnologie étant le sujet principal ou secondaire.

III. *Diplômes obtenus*

1. Dans les études normales (certificat d'études supérieures, licence, etc.); durée en années : (a) comme sujet principal, ou (b) comme sujet annexe ;
2. Dans les études postuniversitaires (diplôme, agrégation); durée en années ;
3. Doctorat en ethnologie, en philologie, ès lettres, ès sciences sociales, historiques ou autre.

IV. *Personnel enseignant* (état actuel dans chaque université)

Nombre (et nom) des professeurs titulaires, professeurs associés, maîtres assistants, assistants, chargés de cours, etc.

V. *Possibilité d'emplois pour les diplômés d'ethnologie [européenne]*

Recherche, musées, enseignement universitaire, autres écoles, éducation générale des adultes, antiquités, planning social, presse, radio, etc.

VI. *Données facultatives*

Autres institutions (académies, instituts indépendants, musées, sociétés savantes) et leur participation éventuelle à la formation universitaire et postuniversitaire d'ethnologues.

Il est inutile de résumer ces études dans notre avant-propos. Elles offrent en elles-mêmes une vue d'ensemble qui devrait permettre à chaque professeur d'ethnologie d'en tirer partie pour son programme d'enseignement. Toutefois, nous jugeons qu'un tableau récapitulatif de la répartition des chaires et instituts universitaires d'ethnologie européenne mettra utilement en lumière l'intensité de son enseignement dans les divers pays représentés :

Chaires et instituts universitaires d'ethnologie européenne en 1967 :

Pays	Chaires universitaires indépendantes (occupées ou vacantes) consacrées à l'ethnologie européenne	Instituts universitaires d'ethnologie européenne non-rattachés à une chaire figurant dans la première colonne	Universités possédant une ou plusieurs facultés (collèges) des sciences humaines
Albanie	—	2	1
Allemagne (République démocratique)	2	—	6
Allemagne (République fédérale)	13	—	19
Autriche	3	—	4
Belgique	2	2	4
Bulgarie	—	1	1
Danemark	1	—	2
Espagne	—	—	15
Estonie	1	—	1
Finlande	7	—	5
France	—	—	28
Grèce	3	—	3
Hollande	—	—	6
Hongrie	4	—	3
Irlande	1	—	5
Irlande du Nord	—	1	1
Italie	3	—	38
Lettonie	—	—	1
Lituanie	—	—	1
Norvège	2	—	2
Pologne	7	—	9
Portugal	2	—	3
Roumanie	1	—	4
Royaume-Uni (sans l'Irlande du Nord)	—	2	35
Suède	3	4	5
Suisse	4	—	7
Tchécoslovaquie	3	—	6
Union Soviétique (sans les pays baltiques)	3	—	38
Yougoslavie	3	1	6
Amérique du Nord	24	—	504
Amérique centrale	—	—	25

Que ce recueil d'études soit le premier pas d'une action qui aboutisse à coordonner et épanouir l'enseignement universitaire de l'ethnologie européenne.

G. de Rohan-Csermak